



Passage en régime obligatoire de la mutuelle de mon entreprise

Par **tomtp_old**, le **02/08/2007** à **18:15**

bonjour, je suis salarié d'une grande entreprise de pneumatiques à clermont-ferrand et comme beaucoup de mes collègues je m'interroge, nous venons de recevoir des documents nous informant que suite à la signature de l'accord d'entreprise, la mutuelle devient obligatoire pour les salariés inscrits à l'effectif à compter du 01/01/08. d'après ce que nous avons compris nous sommes obligés d'adhérer à cette mutuelle? comme beaucoup de mes collègues je suis adhérent à une mutuelle extérieure qui me satisfait pleinement et qui m'offre des garanties que la mutuelle de mon entreprise ne m'offre pas. En plus mon contrat arrive à terme en juin 2008, et je n'ai absolument pas l'intention de la résilier. Et comme je pensais, en plus que prendre une mutuelle n'était pas obligatoire, qu'en est-il vraiment, pourriez vous nous renseigner sur ces faits et nous indiquer la marche à suivre. merci